

ANNEXE INSCRIPTION 2007

Basic Package de 130 €

1. Le candidat doit prouver avoir sa capacité au jeu de Golf par une carte fédérale ou à défaut en fournissant une copie de son brevet d'aptitude ou encore avoir passé l'examen au Five Nations.
2. Le candidat ne peut avoir été membre du Five Nations ou d'un club de la région (rayon de 75 km) les trois dernières années (2004, 2005 et 2006) ;
3. Pour les nouveaux membres, dont le domicile principal est situé à moins de 75 kilomètres de Méan, ce Package est valable **une seule fois**.

Le Package comprend :

- la carte fédérale belge,
- la gestion par « l'ASBL Five Nations » de son handicap;
- 1 greenfee pour un parcours de 18 trous sur le terrain du Five Nations;
- 10% de réduction sur les greenfees supplémentaires.

Friendship Member de 235 €

1. Le 'Friendship Member' est un joueur avec handicap ou brevet et dont le domicile principal est situé à plus de 75 kilomètres de Méan.
2. Il a un accès illimité au practice;
3. Lorsqu'il est en possession d'un brevet ou d'un handicap, il a droit à 5 parcours de 18 trous sur le terrain du Five Nations;
4. Pour les nouveaux membres ou membre « basic » dont le domicile principal est_ situé à moins de 75 kilomètres de Méan) ce package est valable **une seule fois**;

Country member de 850 €

1. Le candidat doit être en possession de sa carte fédérale, et à défaut d'handicap fournir une copie de son brevet d'aptitude;
2. La cotisation annuelle de base est de 850 € pour 2007;
3. Si la somme de la cotisation du club d'origine, hors affiliation aux fédérations, et de ces 850 € est inférieure à 1400 €, il sera demandé un supplément égal à la différence;
4. Exemple 1: cotisation d'origine 750 € plus 850 € soit 1600, solde demandé 0; Exemple 2 : cotisation d'origine 250 € plus 850 € soit 1100, solde demandé 300 € ;
5. En 2007 un nouveau membre doit avoir un domicile principal situé à plus de 75 kilomètres de Méan.

Entrée Membership

1. Jusqu'au 30 juin 2007 on doit payer une cotisation complète ;
2. Après le 1 juillet, on paye une cotisation au prorata des mois restants dans l'année 2007, (les mois de novembre et décembre ne sont pas comptés !) et on paye anticipativement la cotisation 2008 sur les conditions de 2007.